

# L'enseignement à Genève

## REPÈRES ET INDICATEURS STATISTIQUES

### G2. Type de diplôme secondaire II et âge à l'obtention

Entre 2021 et 2022, le nombre de diplômes de l'enseignement secondaire II a diminué et plus particulièrement les maturités (gymnasiale, professionnelle et spécialisée) et les CFC en école à plein temps. Cette diminution est en grande partie liée à celle du nombre de personnes candidates aux examens (cohorte d'élèves moins nombreuse dès l'entrée au secondaire II). Elle a, dans certains cas, été légèrement accentuée par une moindre réussite aux examens en 2022. Les diplômes professionnels (AFP, CFC et maturités professionnelles) représentent la moitié des diplômes du secondaire II délivrés par les écoles publiques en 2022. Le CFC est, depuis quelques années, le diplôme du secondaire II le plus délivré (37% des diplômes de l'enseignement public en 2022, dont 22% en voie duale). Le commerce et la vente sont les domaines professionnels qui attirent le plus les jeunes en apprentissage. Le nombre de CFC-AFP pour adultes a été presque multiplié par quatre entre 2010 et 2022.

Comme mentionné dans le discours de Saint-Pierre du 31 mai 2023, le Conseil d'État, « tout en soutenant la voie gymnasiale, [...] valorisera toutes les filières de formation professionnelle et tiendra compte des métiers de demain, en collaboration avec nos universités, nos hautes écoles et nos entreprises ». Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir un diplôme du secondaire II, est par ailleurs un objectif de la Confédération et des cantons, renouvelé en 2011 par la CDIP (« faire en sorte que 95% des jeunes de 25 ans possèdent un diplôme du secondaire II », voir [Pour en savoir plus](#)).

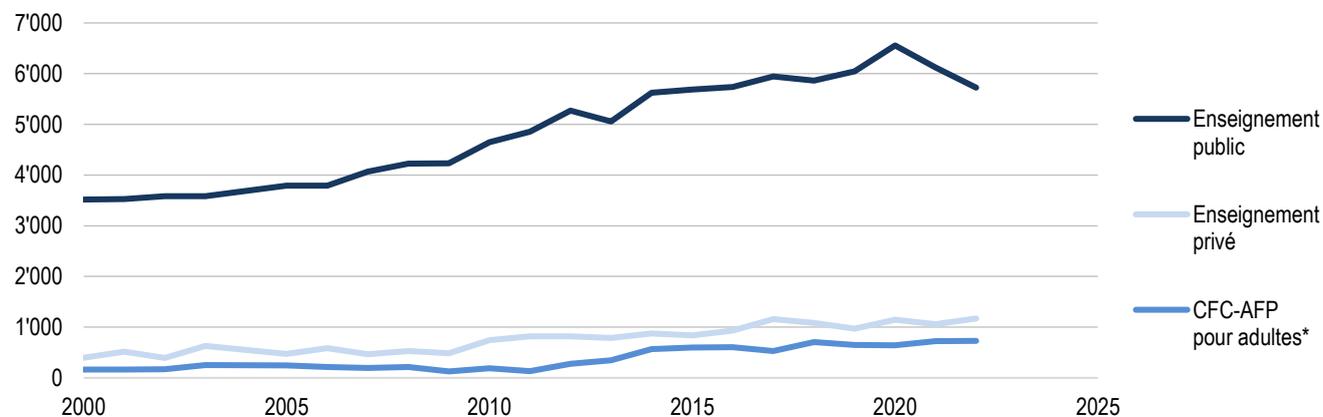
Cette fiche présente l'évolution de la répartition des diplômes du secondaire II, et notamment celle du taux de personnes certifiées de la formation professionnelle duale, sachant que la création de la maturité professionnelle (1994), celle de la maturité spécialisée (2005) et enfin de la passerelle Dubs (2012) ont modifié au fil du temps le paysage des certifications de niveau secondaire II délivrées par les écoles publiques genevoises. L'âge à l'obtention du diplôme secondaire II est, quant à lui, en partie le reflet de la façon dont s'est déroulée l'intégralité des parcours de formation des élèves (de l'enseignement primaire au secondaire II). Un âge plus élevé peut traduire des réorientations au sein du secondaire II. Cela peut également être le signe de la réintégration depuis la mise en place de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) de jeunes aux parcours scolaires difficiles qui avaient décroché auparavant et qui, grâce au suivi et à la remobilisation, ont pu ainsi obtenir un diplôme (voir fiche [D7. Durée de la formation jusqu'à l'obtention d'un diplôme secondaire II](#)). Cela peut aussi être lié au cumul de plusieurs diplômes de niveau secondaire II (voir fiche [G1. Première et deuxième certification secondaire II](#)). Cette fiche présente de manière différenciée les tendances structurelles observées entre 2010 et 2022 et l'évolution plus conjoncturelle entre 2021 et 2022.

#### Diminution globale des certifications du secondaire II pour la deuxième année consécutive

En 2022, environ 7'620 certifications de niveau secondaire II ont été délivrées. Cela représente 276 certifications de moins qu'en 2021 (-3% en une année) et 2'040 certifications supplémentaires comparativement à l'année 2010.

Après une augmentation assez régulière et soutenue entre 2010 et 2020 (+41%, soit un rythme annuel moyen de +3.5%), les certifications délivrées par les écoles publiques diminuent pour la deuxième année consécutive depuis le pic de 2020 (voir [G2.a](#)). Les CFC-AFP pour adultes obtenus dans le cadre du dispositif *Qualifications+*, qui permet aux adultes de faire reconnaître leurs compétences dans un domaine de la formation professionnelle (voir [Pour comprendre ces résultats](#)), ont quant à eux été presque multipliés par quatre au cours de la période récente, passant d'un peu moins de 200 diplômes en 2010 à plus de 700 en 2022.

#### G2.a Nombre de certifications de niveau secondaire II, selon le type d'enseignement, 2000-2022



N.B. Certifications de l'enseignement public (général et professionnel), privé (général), ou délivrées selon l'art. 32 OFPr.

L'année 2020 a été particulière, compte tenu des conditions inhabituelles de délivrance des diplômes en lien avec la pandémie de Covid-19 (voir [Pour comprendre ces résultats](#)).

\* CFC et AFP délivrés dans le cadre du dispositif *Qualifications+* selon l'art. 32 OFPr (voir [Pour comprendre ces résultats](#).)

Source : SRED/nBDS.

La diminution du nombre des diplômes délivrés par les écoles publiques concerne particulièrement les maturités professionnelles (-209, soit -27%, principalement dans le domaine du commerce), les maturités gymnasiales (-108, soit -7%), les CFC en école à plein temps (-91, soit -10%) et enfin les maturités spécialisées (-73, soit -15%) (voir **G2.b**).

À l'inverse, le nombre de certificats d'école de culture générale a augmenté en 2022 (+104, soit +16%). C'est essentiellement en raison d'une volée nettement plus nombreuse de candidates et candidats à l'examen en 2022 qu'en 2021 (+145 personnes) car la réussite à l'examen a été plus faible en 2022 (72% contre 79% en 2021, voir fiche **G3**).

## G2.b Nombre de certifications de niveau secondaire II, selon le diplôme, 2010-2022

	Nombre de certifications délivrées					Évolution 2010-2022		Évolution 2021-2022	
	2010	2015	2020 <sup>(5)</sup>	2021	2022	en nombre	en %	en nombre	en %
<b>Enseignement public</b>									
Maturité gymnasiale (Collège de Genève)	1'422	1'546	1'580	1'605	1'497	+75	+5%	-108	-7%
Maturité gymnasiale (Collège pour adultes)	43	43	50	42	60	+17	+40%	+18	+43%
Maturité professionnelle	432	653	734	766	557	+125	+29%	-209	-27%
Maturité technique									
Maturité spécialisée	147	363	384	480	407	+260	+177%	-73	-15%
Certificat ECG	503	651	842	658	762	+259	+51%	+104	+16%
Certificat ECG pour adultes	50	60	92	83	87	+37	+74%	+4	+5%
Certificat fédéral de capacité (CFC)	1'347	2'084	2'557	2'147	2'092	+745	+55%	-55	-3%
dont CFC voie duale	1'038	1'188	1'344	1'247	1'283	+245	+24%	+36	+3%
dont CFC voie plein temps	309	896	1'213	900	809	+500	+162%	-91	-10%
Autres diplômes professionnels <sup>(1)</sup>	551	54	14	8	11	-540	-98%	+3	+38%
Attestation de formation professionnelle (AFP)	150	191	236	246	185	+35	+23%	-61	-25%
Certificat d'examen complémentaire (Dubs) <sup>(2)</sup>		41	67	84	64			-20	-24%
<b>Total enseignement public</b>	<b>4'645</b>	<b>5'686</b>	<b>6'556</b>	<b>6'119</b>	<b>5'722</b>	<b>+1'077</b>	<b>+23%</b>	<b>-397</b>	<b>-6%</b>
<b>Enseignement privé</b>									
Maturité suisse <sup>(3)</sup>	105	93	163	148	164	+59	+56%	+16	+11%
Autres diplômes	640	742	985	909	1'007	+367	+57%	+98	+11%
<b>Total enseignement privé</b>	<b>745</b>	<b>835</b>	<b>1'148</b>	<b>1'057</b>	<b>1'171</b>	<b>+426</b>	<b>+57%</b>	<b>+114</b>	<b>+11%</b>
<b>CFC et AFP pour adultes<sup>(4)</sup></b>	<b>192</b>	<b>599</b>	<b>643</b>	<b>722</b>	<b>729</b>	<b>+537</b>	<b>+280%</b>	<b>+7</b>	<b>+1%</b>
<b>Total</b>	<b>5'582</b>	<b>7'120</b>	<b>8'347</b>	<b>7'898</b>	<b>7'622</b>	<b>+2'040</b>	<b>+37%</b>	<b>-276</b>	<b>-3%</b>

N.B. Certifications de l'enseignement public (général et professionnel), privé (général), ou délivrées selon l'art. 32 OFPr.

<sup>(1)</sup> Diplôme de commerce jusqu'en 2010 (remplacé par le CFC d'employé-e de commerce en école à plein temps), certificat d'aide-soignant-e (jusqu'en 2010), diplôme de fleuriste et/ou d'horticulteur-trice complet du Centre horticole de Lullier (jusqu'en 2015), diplôme cantonal d'assistant-e de gestion administrative. <sup>(2)</sup> Un examen complémentaire à la maturité professionnelle ou spécialisée, délivré depuis 2012 à Genève, après une formation d'une année, permet de rejoindre une haute école universitaire. <sup>(3)</sup> Y compris la maturité cantonale à options délivrée à partir de 2017 par l'École Moser et l'institut Florimont. <sup>(4)</sup> AFP et CFC délivrés dans le cadre du dispositif Qualifications+ selon l'art. 32 OFPr (voir [Pour comprendre ces résultats](#)) ; inclut des AFP à partir de 2015. <sup>(5)</sup> L'année 2020 a été particulière, compte tenu des conditions inhabituelles de délivrance des diplômes en lien avec la pandémie de Covid-19 (voir [Pour comprendre ces résultats](#)).

Source : SRED/nBDS.

## Une diminution principalement liée à un effet démographique, parfois légèrement accentuée par une moindre réussite aux examens

Le facteur principal de la diminution du nombre de diplômes du secondaire II est un « effet de cohorte » : les jeunes qui ont passé les examens de niveau secondaire II en 2022 appartiennent à une cohorte qui était d'emblée moins nombreuse que les autres à la sortie de 11<sup>e</sup> CO. À la rentrée 2018, la volée entrée dans les formations de l'enseignement secondaire II comptait environ 300 élèves de moins qu'à la rentrée 2017. Quatre ans plus tard, à l'issue de l'année scolaire 2021-22, il est assez normal d'avoir moins de personnes candidates aux différents examens de maturité, et par conséquent moins de personnes diplômées du secondaire II.

La maturité gymnasiale (-99 candidates et candidats), la maturité professionnelle intra-CFC (-105) et la maturité spécialisée (-91) sont directement concernées par cet effet de cohorte. Dans le cas de la maturité gymnasiale et de la maturité professionnelle intra-CFC, la diminution du nombre de diplômes délivrés a par ailleurs été légèrement accentuée par des taux de réussite plus faibles en 2022 qu'en 2021 (voir fiche **G3. Taux de réussite aux examens secondaire II**).

## Un effet domino dans le cas de la maturité spécialisée et de la maturité post-CFC

Pour la maturité spécialisée, à l'effet de cohorte s'ajoute la diminution du nombre de certificats de l'ECG délivrés en 2021 (cohorte moins nombreuse et taux de réussite plus faible qu'en 2020). Par voie de conséquence, il y a eu moins de personnes qui se sont inscrites en maturité spécialisée à la rentrée 2021 et qui se sont donc présentées à l'examen en juin 2022.

La baisse du nombre des candidats à la maturité professionnelle post-CFC en juin 2022 (-84 par rapport à juin 2021) s'explique, quant à elle, en grande partie par la baisse du nombre de CFC d'employé et d'employée de commerce délivrés en juin 2021 comparativement à juin 2020 (-30%). Mécaniquement, le nombre de personnes inscrites l'année suivante à la maturité professionnelle post-CFC a également diminué dans des proportions assez proches (-24%) et, *in fine*, le nombre de maturités professionnelles post-CFC délivrées en juin 2022 (-27%) a lui aussi diminué, notamment dans le domaine du commerce.

Il faut par ailleurs rappeler qu'à la rentrée 2020, dans le contexte de la crise économique et sanitaire du Covid, les jeunes avaient eu tendance à poursuivre davantage leurs études après le CFC, sans doute pour différer l'entrée sur le marché du travail. Cela a eu pour conséquence une accentuation en 2021 de l'augmentation du nombre de maturités post-CFC (ce qui renforce la baisse observée en 2022).

Dans le cas du CFC plein temps, la diminution observée en 2022 est uniquement due à la nette baisse du taux de réussite, passé de 83% en 2021 à 74% en 2022 (baisse qui concerne particulièrement le CFC plein temps d'employé et employée de commerce), le nombre de personnes candidates à l'examen ayant légèrement augmenté (+60 environ).

## Le CFC reste le diplôme secondaire II le plus délivré par les écoles publiques

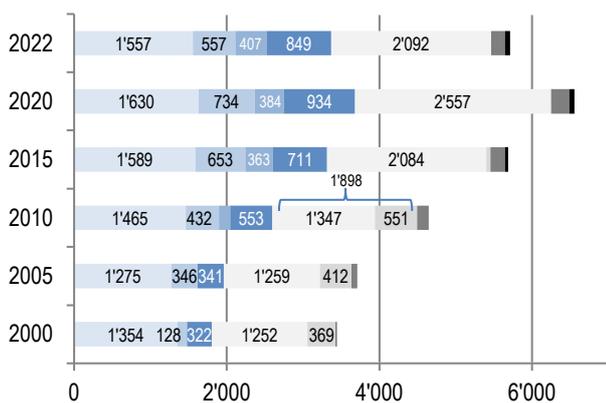
Globalement, la part des maturités (gymnasiale, professionnelle et spécialisée) est restée relativement stable depuis 2000 et se situe aux alentours de 44% des certifications du secondaire II délivrées par les écoles publiques. Soulignons qu'une conséquence de ce fort taux de maturités est que Genève est aussi un canton qui a l'un des plus forts taux de personnes diplômées de niveau tertiaire (34% en 2021, source OFS), ce qui est cohérent avec son économie fortement tertiaisée. Le nombre de maturités gymnasiales a augmenté entre 2000 et 2022, mais la proportion que représente ce titre dans l'ensemble des diplômes a diminué (-12 points, dont -5 points depuis 2010). Cette diminution s'est faite au profit des maturités professionnelles et spécialisées, qui représentent respectivement 10% et 7% des certifications du secondaire II délivrées en 2022 (voir **G2.c**).

Le CFC (en voie duale ou plein temps) est, depuis quelques années, le diplôme secondaire II le plus délivré par les écoles publiques (37% en 2022). Il peut être utile de mentionner au passage que l'augmentation de la part des CFC dans la certification secondaire II entre 2010 et 2015 (+8 points) tenait en partie au fait que le diplôme de fin d'études commerciales a été remplacé par le CFC d'employé et employée de commerce en école à plein temps à la rentrée 2010.

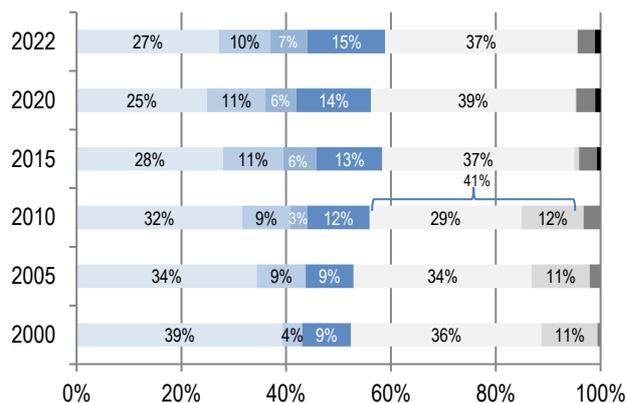
L'ensemble des diplômes professionnels (AFP, CFC et maturités professionnelles) représente la moitié de l'ensemble des certifications du secondaire II délivrées par les écoles publiques en 2022 (contre 54% en 2020 et 52% en 2015).

### G2.c Évolution de la certification de niveau secondaire II (public), selon le type de diplôme, 2000-2022

Nombre de certifications



En % des certifications délivrées



■ Maturité gymnasiale ■ Maturité professionnelle ■ Maturité spécialisée ■ Certificat de culture générale ■ CFC ■ Autres diplômes professionnels ■ AFE et AFP ■ Passerelle Dubs

N.B. Certifications de l'enseignement public (y compris Collège pour adultes et ECG pour adultes). Voir aussi [Pour comprendre ces résultats](#).

Source : SRED/nBDS.

## Dans l'enseignement public, le quart des certifications du secondaire II sont obtenues par la voie duale

En 2022, près de 1'300 CFC et près de 200 AFP ont été obtenus par la voie duale. Cela représente au total plus de 25% des diplômes délivrés à l'issue de l'enseignement secondaire II public, soit une relative stabilité depuis 2010 (voir **G2.d**).

Pourtant, la voie duale ne concerne que très peu des orientations à la sortie du CO. L'objectif du plan d'action initié par le Conseil d'État en 2015 était d'augmenter le taux d'orientation vers la voie duale à la sortie du CO de 4% à 8%. Dans ce cadre, différents dispositifs ont été mis en place comme par exemple « GO-Apprentissage » (équipes de conseillers en orientation et en insertion, chargées d'assurer la transition entre le CO et les entreprises en leur proposant les dossiers de jeunes au projet professionnel défini) et la refonte des cours d'information et orientation scolaires et professionnelles (IOSP).

Il faut néanmoins souligner que le marché de l'apprentissage fonctionne selon une logique d'acteurs. D'un côté, il y a des jeunes qui traversent une période durant laquelle ils ou elles cherchent à construire un projet de formation correspondant à leurs intérêts et leurs aspirations, en vue d'améliorer leur employabilité future. De l'autre côté, il y a des entreprises formatrices qui cherchent à recruter des apprenties et apprentis le plus en adéquation possible avec leurs exigences, qui tendent par ailleurs à augmenter. Sur le marché de l'apprentissage, les jeunes qui sortent du CO sont ainsi en concurrence avec des jeunes qui ont parfois plus d'expérience, de maturité, et un bagage scolaire plus important, voire déjà une première certification secondaire II.

Conçu en collaboration avec les associations professionnelles patronales et syndicales, le plan d'action pour valoriser l'apprentissage dual vise à agir de manière concomitante sur ces deux aspects (l'accompagnement de l'orientation des jeunes et l'augmentation du nombre de places d'apprentissage en entreprise). Tous ces projets ne déploieront probablement tous leurs effets, en termes de certifications délivrées, que dans quelques années. On peut par ailleurs rappeler le plan de soutien urgent à l'entrée en apprentissage, adopté le 7 mai 2020 par le canton de Genève et

reconduit à la rentrée 2021, dans le contexte de la pandémie de Covid. Il s'articulait autour de 14 mesures organisationnelles et financières visant à permettre aux entreprises d'offrir des places d'apprentissage et de poursuivre ainsi leur mission essentielle de formation, dans les secteurs plus particulièrement touchés sur le plan économique (hôtellerie-restauration, commerces non alimentaires) (voir *Pour en savoir plus*).

Avec ces mesures, le nombre de jeunes en formation duale est resté relativement stable depuis 2019, mais les dernières données disponibles (mai 2023) indiquaient une légère baisse des places d'apprentissages disponibles pour la rentrée 2023-24 (comparativement à la même période en 2022-23). Si cette situation se confirmait, cela impacterait notamment les jeunes les plus fragiles qui ont, en général, déjà des difficultés à obtenir une place d'apprentissage dans un marché concurrentiel.

#### G2.d Structure des certifications de niveau secondaire II délivrées par les écoles publiques, 2000-2022 et proportion obtenue par des femmes, 2022

	2000	2010	2015	2020	2022	Proportion obtenue par des femmes (2022)
Maturité gymnasiale	38%	32%	28%	25%	27%	57%
Maturité professionnelle	4%	9%	11%	11%	10%	40%
Maturité technique	2%	-	-	-	-	-
Maturité spécialisée	-	3%	6%	6%	7%	64%
Certificat ECG	9%	12%	13%	14%	15%	63%
Certificat fédéral de capacité	36%	29%	37%	39%	37%	39%
dont CFC voie duale	30%	22%	21%	21%	22%	42%
dont CFC voie plein temps <sup>(1)</sup>	6%	7%	16%	19%	14%	34%
Autres diplômes professionnels <sup>(2)</sup>	10%	12%	1%	0%	0%	n.c
AFE et AFP	1%	3%	3%	4%	3%	39%
Certificat d'examen complémentaire (Dubs) <sup>(3)</sup>	-	-	1%	1%	1%	55%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>50%</b>

N.B. Certifications de niveau secondaire II de l'enseignement public (y compris Collège et ECG pour adultes).

<sup>(1)</sup> Inclut le CFC d'employé-e de commerce (ancien diplôme de l'École de commerce) à partir de 2015. <sup>(2)</sup> Diplôme de l'École de commerce (jusqu'en 2010), diplôme de fleuriste et d'horticulteur-trice du Centre horticole de Lullier (jusqu'en 2015), certificat d'aide-soignant-e (jusqu'en 2010), diplôme cantonal d'assistant-e de gestion administrative. <sup>(3)</sup> Un examen complémentaire à la maturité professionnelle ou spécialisée, délivré depuis 2012 à Genève, après une formation d'une année, permet de rejoindre une haute école universitaire.

Source : SRED/nBDS.

#### Les jeunes femmes obtiennent plus fréquemment un diplôme général, et les jeunes hommes un diplôme professionnel

Le type de diplôme secondaire II obtenu par les jeunes femmes et jeunes hommes reflète les différences d'orientation selon le genre au début des filières du secondaire II (voir fiche *D4. Transitions vers l'enseignement secondaire II*).

Les jeunes femmes sont ainsi plus nombreuses que les jeunes hommes à obtenir un diplôme de type général. En 2022, elles représentent 57% des titulaires d'une maturité gymnasiale, et près des deux tiers des titulaires d'un certificat ECG ou d'une maturité spécialisée (voir **G2.d**). Les jeunes hommes obtiennent davantage un diplôme professionnel que les jeunes femmes : ils représentent 58% des titulaires d'un CFC dual et 66% des titulaires d'un CFC plein temps.

#### Le commerce et la vente sont les domaines professionnels qui attirent le plus les jeunes en apprentissage

Les principaux domaines professionnels choisis par les apprenties et apprentis concernent le commerce et la vente : 51% des CFC obtenus en école à plein temps en 2022 et 23% des CFC obtenus par la voie duale sont des CFC d'employé ou d'employée de commerce (voir **G2.e**) ; 18% des CFC obtenus par la voie duale sont des CFC de gestionnaire de vente. En ce qui concerne les AFP, 20% relèvent du domaine du commerce (métier d'employé de commerce, AFP d'assistant de bureau), 18% du domaine de la vente (assistant de commerce du détail) et 14% dans la santé (aide en soins et accompagnement).

Ce sont toutefois les CFC plein temps du domaine du commerce qui ont le plus diminué entre 2020 et 2022 (-330 CFC). Cette évolution fait suite à une augmentation conjoncturelle du nombre de CFC obtenus en 2020 dans le contexte particulier de la pandémie, avec une réussite élevée assez atypique à l'examen. Il ne faut pas interpréter cette forte diminution comme une baisse de l'attrait pour ce type de formation, même si le contexte de la pandémie de Covid a impacté défavorablement le secteur économique du commerce, à l'instar de celui de l'hôtellerie-restauration. La baisse du nombre de personnes diplômées dans ce domaine s'explique en effet principalement par le taux d'échec au CFC plein temps de commerce particulièrement élevé en 2022 (32% contre environ 20% en 2021 et environ 8% en 2020, année atypique).

## G2.e Nombre de CFC et AFP (ens. public) obtenus à Genève, selon le domaine professionnel et la voie (duale/plein temps), 2020 et 2022

	CFC voie duale				CFC voie plein temps				AFP			
	2020	2022	Évolution 2020-22	En % du total (2022)	2020	2022	Évolution 2020-22	En % du total (2022)	2020	2022	Évolution 2020-22	En % du total (2022)
Commerce	341	294	-47	23%	741	411	-330	51%	39	37	-2	20%
Vente	225	228	+3	18%					52	34	-18	18%
Construction, architecture	102	88	-14	7%	59	49	-10	6%	9	13	+4	7%
Électricité, électronique	122	112	-10	9%	54	41	-13	5%				
Mécanique et techn. apparentées	97	93	-4	7%	45	39	-6	5%	17	4	-13	2%
Santé	156	153	-3	12%	11	22	+11	3%	40	26	-14	14%
Travail social	103	88	-15	7%	17	14	-3	2%				
Arts, design et multimédia	26	27	+1	2%	96	76	-20	9%				
Horticulture, culture, élevage	44	42	-2	3%	86	54	-32	7%	21	18	-3	10%
Informatique	12	24	+12	2%	52	54	+2	7%				
Hôtellerie, restauration, aliments	53	55	+2	4%					30	10	-20	5%
Horlogerie	15	20	+5	2%	35	36	+1	4%	13	12	-1	6%
Services domestiques	15	18	+3	1%					10	14	+4	8%
Coiffure, beauté	15	22	+7	2%					2	2	+0	1%
Métiers du bois	7	7	+0	1%	17	13	-4	2%	3	5	+2	3%
Autres	11	12	+1	1%						10		
<b>Total</b>	<b>1'344</b>	<b>1'283</b>	<b>-61</b>	<b>100%</b>	<b>1'213</b>	<b>809</b>	<b>-404</b>	<b>100%</b>	<b>236</b>	<b>185</b>	<b>-51</b>	<b>100%</b>

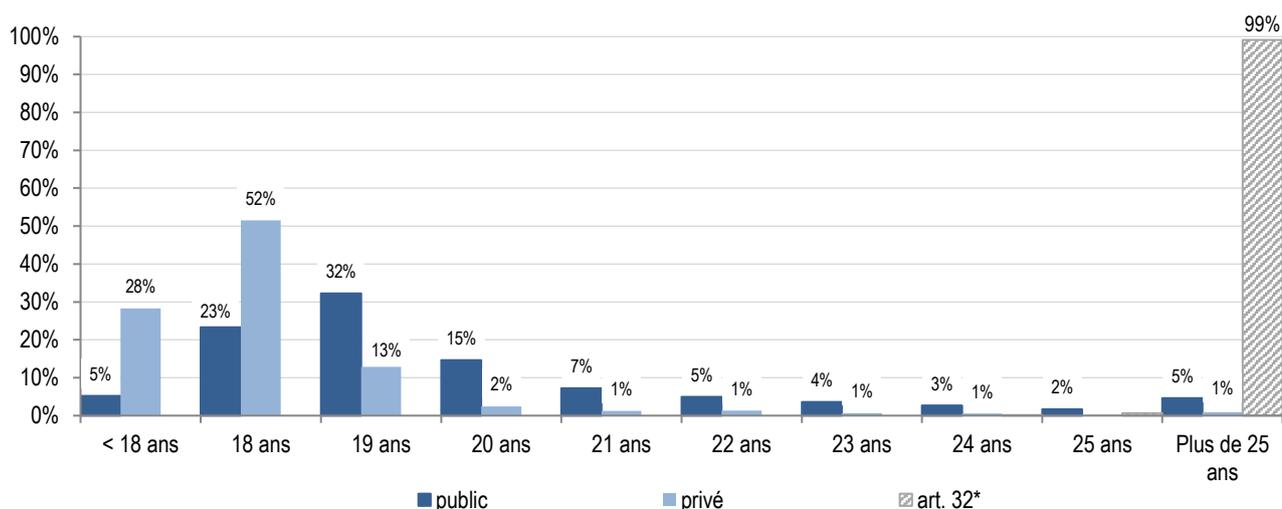
N.B. Certifications de l'enseignement professionnel public ; hors certifications délivrées selon l'art. 32 OFPr.

Source : SRED/nBDS.

## Les trois quarts des personnes certifiées du secondaire II public ont obtenu leur première certification au plus tard à 20 ans

Une première certification de niveau secondaire II s'obtient en principe vers 19 ans, si le parcours scolaire n'a pas été marqué par des difficultés (redoublement, réorientation et/ou interruption de formation). En 2022, 61% des personnes certifiées du secondaire II public ont effectivement obtenu leur première certification au plus tard à 19 ans révolus, et 15% l'ont obtenue à 20 ans (voir G2.f). Au total, les trois quarts des personnes certifiées obtiennent leur premier diplôme secondaire II au plus tard à 20 ans ; 5% des personnes certifiées des écoles publiques obtiennent quant à elles leur premier diplôme secondaire II après 25 ans (interruption de formation ou population migrante arrivée tardivement à Genève).

## G2.f Âge à l'obtention de la première certification de niveau secondaire II à Genève, selon le type d'enseignement, 2022



\* Y compris des formations modulaires pour adultes (formations adaptées au background déjà possédé par les personnes).

N.B. Premières certifications de l'enseignement public (général et professionnel), privé (général) ou délivrées selon l'art. 32 OFPr.

Source : SRED/nBDS.

## Le CFC s'obtient en moyenne à 22 ans

La maturité gymnasiale s'obtient en moyenne à 19,3 ans en 2022 dans les écoles publiques – les élèves concernés ayant eu en général un parcours linéaire sans retard dans leur scolarité – et à 18,3 ans dans le privé. Cette différence d'âge entre public et privé s'explique en partie par le fait que les écoles privées peuvent accueillir des enfants dès l'âge de 3 ans, ce qui influe *in fine* sur l'âge d'obtention de la maturité notamment (voir **G2.g** et *Pour comprendre ces résultats*). Le certificat d'école de culture générale s'obtient également en moyenne à 19,1 ans en 2022 ; toutefois, celui-ci se préparant en trois ans et non quatre comme la maturité gymnasiale, cela témoigne de parcours moins linéaires avec une réorientation (passages infructueux par le Collège ou le CFP commerce notamment). L'obtention d'une maturité spécialisée ou professionnelle (qui sont des deuxièmes diplômes) se fait, quant à elle, en moyenne à 20,8 et 20,9 ans.

Les personnes qui obtiennent un CFC sont plus âgées (22,1 ans en moyenne), en raison notamment de parcours scolaires plus complexes au secondaire II. Les jeunes qui optent pour la voie à plein temps en école obtiennent leur CFC trois ans et demi plus tôt que celles et ceux qui choisissent la voie duale (respectivement 20 ans et 23,4 ans en moyenne en 2022). Cet écart d'âge vient du fait que l'entrée dans la formation professionnelle à plein temps en école se fait de manière plus directe après le CO que la formation duale : 52% des apprenties et apprentis de 1<sup>re</sup> année en école professionnelle à plein temps proviennent du CO, contre 9% dans le cas de l'apprentissage dual (voir **D4. Transitions vers l'enseignement secondaire II**). Si la formation professionnelle en école à plein temps peut être un choix dès la fin de la scolarité obligatoire, la formation duale est en effet, à Genève, encore bien souvent entreprise dans un deuxième temps : l'orientation vers la formation professionnelle duale se fait souvent après avoir effectué une année dans une autre formation secondaire II ou dans une structure d'accueil et pré-qualifiante, par des élèves ayant rencontré des difficultés pendant leur scolarité, mais aussi parce que certaines entreprises ont tendance à privilégier les candidates et candidats ayant un bagage scolaire plus solide que la seule école obligatoire.

Le CFC est, par ailleurs, l'un des diplômes pour lesquels l'âge moyen à l'obtention a le plus varié depuis 2000, cet âge ayant augmenté de près de deux ans dans la voie duale et, à l'inverse, diminué de plus de deux ans et demi dans la voie plein temps, alors que, sur la même période, les autres diplômes se caractérisent plutôt par une relative stabilité de l'âge moyen à l'obtention (voir **G2.f**). On peut rapprocher l'évolution de l'âge à l'obtention du CFC dual avec le développement des structures d'accueil et pré-qualifiantes (7% des élèves en 2000, 16% en 2020, voir fiche **D4. Transitions vers l'enseignement secondaire II**). Le débouché des élèves passant par les structures d'insertion et/ou de transition scolaire ou professionnelle est en effet essentiellement la formation duale. Le passage par une formation pré-qualifiante, qui vise à préparer l'entrée en formation certifiante (consolider les connaissances des jeunes, définir un projet professionnel ou scolaire, remobilisation), entraîne de facto un allongement des parcours de formation, notamment jusqu'à l'obtention du CFC en voie duale. L'augmentation du temps pour obtenir un CFC dual est également liée au retour en formation (via notamment le dispositif CAP Formations) de jeunes ayant connu de nombreux écueils dans leur parcours et notamment des interruptions de formation (voir fiche **D7. Durée jusqu'à l'obtention d'un diplôme secondaire II**). Ce sont les mêmes raisons qui conduisent à l'augmentation de l'âge auquel les jeunes obtiennent une AFP (22,3 ans en moyenne en 2022, soit +1,8 an comparativement à 2000).

### G2.g Âge à l'obtention, selon le diplôme, 2000-2022

	Âge moyen à l'obtention					Âge médian à l'obtention				
	2000	2010	2015	2020	2022	2000	2010	2015	2020	2022
<b>Enseignement public</b>										
Maturité gymnasiale (Collège de Genève)	19.6	19.4	19.4	19.3	19.3	19.4	19.3	19.3	19.3	19.3
Maturité gymnasiale (Collège pour adultes)	28.2	26.5	27.5	25.7	23.9	26.3	24.6	25.3	24.1	23.6
Maturité professionnelle	21.5	21.2	21.0	20.8	20.9	21.3	20.8	20.7	20.3	20.3
Maturité technique	19.2	-	-	-	-	18.5	-	-	-	-
Maturité spécialisée	-	20.3	20.7	20.9	20.8	-	20.3	20.4	20.5	20.3
Certificat ECG <sup>(1)</sup>		19.2	19.4	19.0	19.1		19.1	19.3	18.8	18.8
Certificat ECG pour adultes <sup>(1)</sup>	19.9	25.0	23.8	23.9	23.9	19.3	23.6	22.5	22.5	23.3
Certificat fédéral de capacité	21.8	21.9	22.0	21.9	22.1	20.9	21.2	21.0	20.8	21.3
dont CFC voie duale	21.7	22.1	22.8	23.7	23.4	20.9	21.4	22.0	23.0	22.8
dont CFC voie plein temps <sup>(2)</sup>	22.6	21.4	20.9	20.0	20.0	21.1	20.5	20.0	19.6	19.6
Autres diplômes professionnels <sup>(3)</sup>	22.6	21.5	22.0	24.8	25.0	20.6	19.7	21.5	24.5	25.8
AFE et AFP	20.5	20.1	20.8	22.6	22.3	19.9	19.8	20.3	21.5	21.6
Certificat d'examen complémentaire (Dubs) <sup>(4)</sup>			23.0	22.7	21.9			22.4	22.1	21.4
<b>Total (public)</b>	<b>20.9</b>	<b>20.7</b>	<b>20.8</b>	<b>20.8</b>	<b>20.8</b>	<b>20.0</b>	<b>19.8</b>	<b>19.9</b>	<b>19.8</b>	<b>19.8</b>
<b>Enseignement privé</b>										
Maturité suisse	19.1	18.7	18.8	18.4	18.3	19.0	18.3	18.5	18.2	18.2
Autres diplômes	19.0	19.0	18.9	18.7	18.7	18.6	18.4	18.3	18.4	18.3
<b>Total (privé)</b>	<b>19.0</b>	<b>18.9</b>	<b>18.9</b>	<b>18.7</b>	<b>18.6</b>	<b>18.7</b>	<b>18.4</b>	<b>18.4</b>	<b>18.3</b>	<b>18.3</b>
<b>CFC et AFP pour adultes<sup>(5)</sup></b>	<b>34.4</b>	<b>40.0</b>	<b>39.9</b>	<b>40.6</b>	<b>40.3</b>	<b>33.5</b>	<b>39.0</b>	<b>39.5</b>	<b>40.1</b>	<b>40.3</b>

N.B. Certifications de l'enseignement public (général et professionnel), privé (général), ou délivrées selon l'art. 32 OFPr. Par convention, l'âge à l'obtention d'une certification est calculé au 30 juin.

<sup>(1)</sup> Les certifications délivrées par l'ECG pour adultes ne peuvent pas être distinguées en 2000 et 2005. <sup>(2)</sup> Cela peut inclure des formations modulaires pour adultes (formations adaptées au background déjà possédé par les personnes). <sup>(3)</sup> Le diplôme de l'École de commerce et le certificat d'aide-soignant-e (jusqu'en 2010), le diplôme de fleuriste et/ou d'horticultrice du Centre horticole de Lullier (jusqu'en 2015), le diplôme cantonal d'assistant-e de gestion administrative. <sup>(4)</sup> Un examen complémentaire à la maturité professionnelle ou spécialisée, délivré depuis 2012 à Genève, après une formation d'une année, permet de rejoindre une haute école universitaire. <sup>(5)</sup> Inclut des AFP à partir de 2015.

Source : SRED/nBDS.

Depuis le début des années 2000, non seulement la maturité professionnelle a connu un fort développement (de 4 à 10% des diplômés du secondaire II), mais elle s'obtient également un peu plus jeune (20,9 ans en 2022 contre 21,5 ans en 2000). À noter, à titre de comparaison, que le taux de maturités professionnelles est d'environ 11% dans le canton de Vaud, d'environ 10% à Bâle-Ville et de 17% à Zurich (OFS, 2022). Du point de vue du mode d'obtention, les maturités professionnelles obtenues en parallèle du CFC (intra-CFC) représentent 54% de l'ensemble des maturités professionnelles délivrées à Genève en 2022 et celles obtenues après le CFC (post-CFC) en représentent 46%.

Le commerce (économie et services) concentre à lui seul 66% des maturités professionnelles délivrées à Genève. C'est le cas de 17% pour le domaine Technique, 9% en Arts, 5% en Santé et social, et seulement 2% dans le domaine Nature et environnement. Soulignons également que depuis l'introduction de la passerelle Dubs, la maturité professionnelle (ainsi que la maturité spécialisée) peut offrir des perspectives d'études similaires à celles de la maturité gymnasiale. En effet, le complément de formation d'une année obtenu dans le cadre de la passerelle Dubs permet l'entrée dans une haute école universitaire à l'instar de la maturité gymnasiale.

## L'âge des jeunes en apprentissage est lié à leur parcours antérieur

Un certain nombre de personnes acquièrent un CFC après avoir déjà obtenu auparavant une première certification de niveau secondaire II, voire deux certifications. En 2022, c'était le cas de 370 personnes dans l'enseignement public (voir fiche [G1. Première et deuxième certification secondaire II](#)), soit près de 18% des CFC délivrés cette année-là.

Lorsqu'on s'intéresse uniquement aux personnes qui obtiennent un CFC en première certification, l'âge moyen à l'obtention est alors légèrement moins élevé (19,9 ans pour la voie plein temps et 22,8 ans en voie duale) (voir [G2.h](#)).

### G2.h Âge moyen à l'obtention du CFC, selon le type de formation et rang de certification, 2022

	Type de certification secondaire II		Total
	1 <sup>re</sup> certification	2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> certification	
CFC en voie duale	22.8	25.3	23.4
CFC en voie plein temps <sup>(1)</sup>	19.9	22.2	20.0
<b>Total</b>	<b>21.5</b>	<b>24.9</b>	<b>22.1</b>

*N.B. Délivré par l'enseignement public. Hors CFC délivrés selon l'art. 32 OFPr.*

*(1) Cela peut inclure des formations modulaires pour adultes (formations adaptées au background déjà possédé par les personnes).*

*Source : SRED/hBDS.*

## Dans le domaine du travail social et de la santé, un CFC s'obtient en moyenne vers l'âge de 25 ans

C'est globalement dans les domaines du travail social (assistant·e socio-éducatif·ve, aide en soins et accompagnement), de la santé (assistant·e en soins communautaire, assistant·e médical·e ou dentaire, laborant·in·e) et des services domestiques (gestionnaire en intendance, agent·e de propreté) que les apprenties et apprentis sont les plus âgés au moment de l'obtention de leur diplôme (voir [G2.i](#)). À l'inverse, les plus jeunes titulaires d'un CFC se rencontrent dans les domaines du commerce, de l'informatique et de l'horlogerie, ces domaines étant plus souvent choisis dès l'issue du CO.

Il faut souligner à ce propos que la durée théorique de l'apprentissage peut varier de trois à quatre ans suivant la formation et le métier choisi. Cette durée théorique différenciée devrait avoir évidemment un impact sur l'âge à l'obtention du CFC : on pourrait en effet s'attendre à ce que les CFC en trois ans soient obtenus à un âge plus précoce que ceux en quatre ans. Or c'est plutôt l'inverse qui s'observe : plus la durée théorique est longue, plus la durée depuis la sortie du CO jusqu'à l'obtention du CFC est courte. L'entrée en apprentissage se fait en effet de manière plus directe après l'école obligatoire dans le cas des CFC dont la durée théorique est de quatre ans, comparativement à ceux de trois ans (voir fiche [D7. Durée de la formation jusqu'au diplôme secondaire II](#)).

Ceci est dû au fait que les apprentissages en quatre ans sont proportionnellement plus nombreux dans certains domaines professionnels tels que les arts, la construction et la technique, domaines choisis souvent à l'issue du CO. À l'inverse, dans les domaines de la santé et du travail social, l'apprentissage se déroule sur trois ans, mais ces domaines comptent parmi ceux où la part des jeunes qui font un CFC en deuxième ou troisième certification secondaire II est la plus élevée (voir fiche [G1. Première et deuxième certification secondaire II](#)), ce qui a nécessairement un impact sur l'âge à l'obtention de ce type de diplôme. Ce sont également des domaines dans lesquels on rencontre nombre de jeunes qui ont eu une scolarité dans une formation certifiante (ECG notamment) sans obtenir de certification.

Quant aux titulaires d'un CFC dans le domaine des services domestiques, ils ou elles ont assez souvent connu une période d'interruption de formation ou sont arrivés tardivement à Genève.

## G2.i Âge à l'obtention du CFC et de l'AFP, selon le domaine professionnel et le type de voie (duale, plein temps), 2022

	CFC voie duale		CFC voie plein temps		AFP		Ensemble	
	Âge moyen	Âge médian	Âge moyen	Âge médian	Âge moyen	Âge médian	Âge moyen	Âge médian
Commerce	23.0	22.6	19.5	19.3	22.3	22.0	21.0	20.1
Vente	22.8	22.3			22.3	21.8	22.7	22.2
Construction, architecture	23.7	22.5	20.3	19.8	22.6	22.8	22.5	21.7
Électricité, électronique	23.7	22.6	20.7	20.6			22.9	21.7
Mécanique, techn. apparentées	22.5	21.7	21.2	20.9	20.1	20.0	22.1	21.2
Santé	24.1	23.5	21.4	20.6	23.4	21.6	23.7	23.1
Travail social	25.3	24.6	20.6	20.8			24.7	24.0
Arts, design et multimédia	23.3	22.8	20.9	20.4			21.5	20.9
Horticulture, culture, élevage	24.9	23.8	21.1	20.1	22.3	21.0	22.7	21.5
Informatique	23.3	22.8	19.6	19.3			20.7	19.7
Hôtellerie, restauration, aliments	22.9	21.9			22.7	20.0	22.8	21.7
Horlogerie	22.1	21.4	19.8	19.3	19.9	19.7	20.5	19.5
Services domestiques	26.1	25.8			23.0	22.1	24.8	23.5
Coiffure, beauté	22.5	22.3			21.4	21.4	22.4	22.2
Métiers du bois	21.3	20.2	21.3	20.9	20.7	19.9	21.2	20.3
Autres	24.1	23.6			22.3	22.1	23.3	22.9
<b>Total</b>	<b>23.4</b>	<b>22.8</b>	<b>20.0</b>	<b>19.6</b>	<b>22.3</b>	<b>21.6</b>	<b>22.1</b>	<b>21.3</b>

N.B. Certifications de l'enseignement professionnel public ; hors certifications délivrées selon l'art. 32OFPr. Par convention, l'âge à l'obtention d'une certification est calculé au 30 juin.

Source : SRED/nBDS.

**Odile Le Roy-Zen Ruffinen, Rami Mouad**  
(éd. Narain Jagasia)

### Pour en savoir plus

- *Soutenir et valoriser l'apprentissage dans le canton de Genève.* Plan d'action du Conseil d'État. 2015-2018. <https://www.citedesmetiers.ch/var/cdmt/storage/original/application/cced032c60093bacc7463b888239336.pdf>
- *L'apprentissage dual à Genève : analyse et plan de soutien.* Communiqué de presse du 1<sup>er</sup> juin 2021. <https://www.ge.ch/document/apprentissage-dual-geneve-analyse-plan-soutien>
- *Apprentissage : 14 mesures pour soutenir les entreprises formatrices.* Communiqué de presse du 07.05.2020. <https://www.ge.ch/actualite/apprentissage-14-mesures-soutenir-entreprises-formatrices-7-05-2020> « Match-Prof » : optimiser l'attribution des places d'apprentissage. [https://www.sbf.admin.ch/dam/sbf/fr/dokumente/factsheet\\_match-prof.pdf.download.pdf](https://www.sbf.admin.ch/dam/sbf/fr/dokumente/factsheet_match-prof.pdf.download.pdf)
- OFS (2022). Degré secondaire II : taux de maturités. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/indicateurs-formation/themes/reussite-formation/taux-maturites.html>
- Mouad, R. & Brüderlin, M. (2020). *L'École de culture générale à Genève : une école singulière au cœur du secondaire II. Parcours et représentations.* Genève : SRED. <https://www.ge.ch/document/20988/telecharger>
- Rastoldo, F. (2021). *Évolution de la formation duale à Genève : quelques balises.* Genève : SRED. <https://www.ge.ch/document/24800/telecharger>
- *D'avantage de diplômés au secondaire II : recommandations approuvées par la CDIP.* Communiqué de presse du 17.11.2011. <https://edudoc.ch/record/211227?ln=fr>

### Pour comprendre ces résultats

#### Regroupement des certifications

➤ Les certifications de l'enseignement public ont été regroupées en neuf catégories :

1. Maturité gymnasiale, y compris maturité économique ou maturité professionnelle commerciale jusqu'en 2000 (Collège de Genève et École de commerce, environ 200 élèves en 2000) ; en 2000, une quarantaine d'élèves ont obtenu deux maturités gymnasiales (dont souvent une maturité artistique)
2. Maturité professionnelle (dès 1994)
3. Maturité technique de l'École d'enseignement technique, spécificité genevoise tolérée par la Confédération jusqu'à la volée d'élèves entrés en 1<sup>re</sup> année en 2006, sa suppression étant requise par la nouvelle Loi fédérale sur la formation professionnelle (nLFPPr du 13 décembre 2002) ; elle est comptabilisée parmi les maturités professionnelles dans la figure **G2.b**.
4. Maturité spécialisée : introduite à la rentrée 2005. Les premières certifications ont été délivrées en 2006.
5. Certificat d'école de culture générale
6. Certificat fédéral de capacité (CFC)
7. Autres diplômes professionnels : diplôme de commerce jusqu'en 2010 (remplacé par le CFC d'employé-e de commerce en école à plein temps à la rentrée 2010), certificat d'aide-soignant-e (jusqu'en 2010), diplôme de fleuriste et/ou d'horticulteur-trice complet du Centre horticole de Lullier (jusqu'en 2015), diplôme cantonal d'assistant-e de gestion administrative.

8. Attestation de formation élémentaire (AFE) et attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) (dès 2004). Jusqu'au début des années 2000, l'attestation de formation élémentaire (AFE) était délivrée au terme d'une formation d'une à deux années dans des champs professionnels et selon un programme adapté à chaque jeune. La LFPPr de 2002, entrée en vigueur en janvier 2004, a supprimé l'AFE et a introduit l'AFP, formation professionnelle initiale de 2 ans, moins exigeante que le CFC.
9. Certificat d'examen complémentaire (Dubs) : un examen complémentaire à la maturité professionnelle, délivré depuis 2012 à Genève, après une formation d'une année, permet de rejoindre une haute école universitaire. Depuis 2017, cette formation est ouverte aux détenteurs d'une maturité spécialisée.

➤ Les certifications de l'**enseignement privé** (principalement de type général) ont été regroupées en deux catégories :

1. Maturité suisse (y compris la maturité cantonale à options délivrée à partir de 2017 par l'École Moser et par l'Institut Florimont). La maturité fédérale se prépare selon les choix pédagogiques des écoles privées (en 2 à 6 semestres selon l'école), les élèves se présentant en candidats libres. La maturité cantonale se prépare quant à elle en 3 ans à l'École Moser, et en 4 ans à l'Institut Florimont.
2. Autres diplômes : CFC, *Abitur*, baccalauréat international et français, *International General Certificate of Secondary Education*, *American College Board*, etc.

➤ **CFC et AFP pour adultes** (certifications délivrées selon l'art. 32 OFPr) :

Le dispositif *Qualifications+* permet aux adultes disposant d'une solide expérience professionnelle dans un métier pour lequel il existe une AFP ou un CFC d'obtenir une qualification de niveau secondaire II (AFP/CFC) sans contrat d'apprentissage, sur la base de l'art. 32 OFPr. Cette procédure de qualification est ouverte aux personnes ayant une expérience de travail d'au moins 5 ans, dont 2 à 4 ans dans la profession visée. Les qualifications professionnelles sont attestées par un examen global, par une combinaison d'examens partiels ou par d'autres procédures de qualification reconnues par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

### Domaines professionnels des CFC et AFP

Les CFC et AFP ont été regroupés dans les catégories suivantes :

- **Commerce** : employé-e de commerce, assistant-e de bureau (AFP)
- **Vente** : gestionnaire de commerce de détail, assistant-e du commerce de détail (AFP), logisticien-ne, assistant-e de pharmacie, libraire, droguiste.
- **Construction, architecture** : dessinateur-trice, peintre en bâtiment, installateur-trice sanitaire, ferblantier-ière, maçon-ne, charpentier-ière, plâtrier-ière, constructeur-trice de routes, vitrier-ière, carreleur-se, polybâtitseur-se, maquettiste d'architecture, géomaticien-ne.
- **Électricité, électronique** : électricien-ne (montage, réseau, planificateur, installateur), automaticien-ne, électronicien-ne, installateur-trice en chauffage, télématicien-ne, monteur-se frigoriste, projeteur-se en bâtiment.
- **Mécanique, techniques apparentées** : mécanicien-ne (maintenance automobile, machines agricoles, cycles, motocycles, production), micro-mécanicien-ne, mécatronicien-ne, polymécanicien-ne, constructeur métallique, carrossier-re (tôlier, peintre), dessinateur-constructeur industriel, agent d'entretien de bateaux, conducteurs de poids lourds.
- **Santé** : assistant-e en soins et santé communautaire, assistant-e médical, assistant-e dentaire, laborantin-e, opticien-ne, assistant-e en promotion de l'activité physique, assistant-e en médecine vétérinaire, électroplaste, technicien-ne-dentiste.
- **Travail social** : assistant-e socio-éducatif, aide en soins et accompagnement (AFP).
- **Arts, design et multimédia** : graphiste, danseur-se, bijoutier-ière, polydesigner 3D, concepteur-trice en multimédia, créateur-trice de vêtements, décorateur-trice d'intérieur, technologue en impression, polygraphe, céramiste, bijoutier-ière, médiamaticien-ne, réalisateur-trice publicitaire, techniscéniste, photographe.
- **Horticulture, culture, élevage** : horticulteur-trice, fleuriste, agriculteur-trice, arboriculteur-trice, viticulteur-trice, gardien-ne d'animaux, professionnel du cheval, forestier-ière bûcheron-ne, maréchal-e ferrant.
- **Informatique** : informaticien-ne, aide en informatique (AFP).
- **Hôtellerie, restauration, aliments** : cuisinier-ière, boulanger-ère/pâtissier-ière, employé-e en cuisine/restauration, employé-e d'hôtellerie, praticien-ne en denrées alimentaires (AFP), boucher-ère, charcutier-ière, caviste, spécialiste en restauration.
- **Horlogerie** : horloger-ère, termineur-se en habillage horloger, opérateur-trice en horlogerie (AFP).
- **Services domestiques** : gestionnaire en intendance, agent-e de propreté, agent-e d'exploitation, employé-e d'intendance, ramoneur-se.
- **Coiffure, beauté** : coiffeur-se, assistant-e en coiffure, esthéticien.
- **Métiers du bois** : menuisier-ière, ébéniste, gainier-ière.
- **Autres** : agent-e d'information documentaire, recycleur-se.

**Âge à l'obtention du diplôme** : par convention, l'âge d'obtention d'un diplôme est calculé au 30 juin (années et mois révolus au 30 juin). L'âge médian est la valeur qui partage les certifiés en deux sous-ensembles égaux. Un âge médian égal à 20 ans signifie que la moitié des certifiés obtiennent leur certification au plus tard à 20 ans et l'autre moitié l'obtiennent après cet âge.

**Conditions d'obtention des diplômes en 2020** : dans le contexte de la pandémie de Covid-19 et des conditions difficiles (enseignement à distance), les modalités des examens et de délivrance des certificats ont été modifiées pour l'année 2020 : suppression des examens oraux, possibilité de suppression des examens écrits, délivrance des certificats sur la base des notes obtenues durant l'année.

Pour les CFC et les AFP, des notes calculées à partir de la note d'expérience et de la note d'école ont remplacé les examens finaux pour les connaissances professionnelles et la culture générale. L'évaluation des compétences pratiques a été réalisée par l'entreprise formatrice. Chaque organisation faîtière responsable d'une profession ou d'un champ professionnel a proposé une formule *ad hoc*, avec un travail pratique à réaliser lorsque cela était possible, mise en œuvre dans toute la Suisse.

**Lien vers les données** : <https://www.ge.ch/dossier/analyser-education/reperes-indicateurs-statistique>